

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 181-G Subventions de fonctionnement (1.981.824 euros) et conventions ou avenants avec trois associations (Emmaüs Solidarité, France Terre d'Asile et Aurore) et la Fondation de l'Armée du Salut pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris ; subvention d'investissement (220.120 euros) à l'association France Terre d'Asile dans le cadre de l'action Ville Refuge du budget participatif 2017.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, quatre subventions de fonctionnement et une subvention d'investissement aux associations France Terre d'asile, Emmaüs Solidarité et Aurore, et à la Fondation de l'Armée du Salut, pour la réalisation d'actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés en situation de grande précarité à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique Versini, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées au titre de 2018 les cinq subventions de fonctionnement suivantes :

- une subvention d'un montant de 775 000€ à l'association France Terre d'Asile, dont le siège social est situé 24, rue Marc Seguin (Paris 18^e) pour son action de maraude d'intervention sociale auprès des réfugiés à Paris (n° SIMPA 55901-dossier 2018_05868) ;
- une subvention d'un montant de 715 730€ à l'association Emmaüs Solidarité, dont le siège est situé 32, rue des Bourdonnais (Paris 1^{er}) pour l'accueil de jour Henri IV, situé 3 rue Lesdiguières (Paris 4^e) dédié aux familles, couples et femmes isolées réfugiés, en situation de grande précarité à Paris (n° SIMPA 24921-dossier 2018_07722) ;
- une subvention d'un montant de 353 138 € à l'association Emmaüs Solidarité, dont le siège est situé 32, rue des Bourdonnais (Paris 1^{er}) pour l'accueil de familles au Centre d'hébergement d'urgence, situé 33 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine (n° SIMPA 24921-dossier 2018_07721) ;
- une subvention d'un montant de 81 187€, à la Fondation de l'Armée du Salut, dont le siège est situé 60 rue des Frères Flavien (Paris 20^e), pour deux actions de distributions alimentaires dans le Nord-est parisien (n° SIMPA 180983-dossier 2018_08353) ;
- une subvention d'un montant de 56 769€ à l'association Aurore dont le siège social est situé 34 boulevard Sébastopol (Paris 4^e), pour une action de distribution alimentaire sur le site de la Porte de la Chapelle (Paris 18^e) à destination de réfugiés en situation de grande précarité (n° SIMPA 2541-dossier 2018_08458).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 220 120€ est attribuée au titre de 2018 à l'association France Terre d'Asile, dont le siège social est situé 24, rue Marc Seguin (Paris 18^e), pour l'acquisition d'une camionnette et de matériel et logiciel informatiques nécessaires à l'accomplissement de l'action de maraude véhiculée auprès des réfugiés en situation de rue à Paris (n° SIMPA 55901 - dossier 2018_08478).

Article 3 : Le versement de chacune des subventions mentionnées aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus est subordonnée à la conclusion, avec les organismes bénéficiaires, des conventions et avenant à convention suivants, présentés en annexe, que Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer :

- une convention annuelle sur projet avec France Terre d'Asile ;
- une convention pluriannuelle de fonctionnement avec Emmaüs Solidarité pour l'accueil de jour Henri IV ;
- un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 18 mai 2017 avec Emmaüs Solidarité ;
- une convention annuelle sur projet avec la Fondation de l'Armée du Salut ;
- une convention annuelle sur projet avec Aurore ;
- une convention annuelle d'investissement avec France Terre d'Asile dans le cadre de l'action Ville Refuge du budget participatif 2017.

Article 4 : *Les dépenses de fonctionnement correspondantes, pour un total de 1 981 824€ sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :*

Chapitre 65 – Nature 65748 – Rubrique 424 – Destination 4240008		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
France Terre d'Asile	Maraude réfugiés	775 000€
Emmaüs Solidarité	Accueil de jour Henri IV	715 730€
Emmaüs Solidarité	Accueil des familles au Centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine	353 138€
Fondation de l'Armée du Salut	Distributions alimentaires le soir pour les réfugiés en situation de précarité dans le Nord-est parisien	81 187€
Aurore	Distribution alimentaire (petits déjeuners) en août 2018 pour les réfugiés en situation de précarité Porte de la Chapelle	56 769€
TOTAL		1 981 824€

Article 5 : Les dépenses d'investissement correspondantes, pour un total de 220 120€ sont imputées au budget d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 204 – Nature 20421 – Rubrique 382 – AP 18 05180 (AP Ville Refuge – budget participatif 2017)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
France Terre d'Asile	Achat d'un véhicule et de matériels pour la maraude réfugiés	220 120€

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**

Anne HIDALGO